

## **Notes pour une présentation de M. Bertrand Ward, président de la commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain**

**Assemblée publique de la commission de la présidence, le 24 mars 2010**

---

Monsieur le président, chers collègues membres de la commission,

J'ai le privilège de siéger à la commission des finances du conseil municipal depuis 2002, d'abord à titre de vice-président, puis comme président depuis 2004.

Au cours de ces années, la commission a étudié plusieurs questions importantes pour la ville de Montréal et son administration. Je ne vais pas vous faire la lecture de la longue liste de sujets abordés dans les nombreuses séances de travail et assemblées publiques des huit dernières années, mais je me permettrai brièvement d'attirer l'attention sur certains dossiers qui illustrent le contenu et la portée de nos travaux.

Je vous livre donc en vrac des sujets qui ont marqué les travaux de notre commission au cours des années.

Bien sûr, il faut commencer par le rôle important joué par la commission dans l'étude publique des prévisions budgétaires annuelles de la Ville. On est passé d'une époque où toutes les commissions étaient appelées à étudier le budget des services relevant de leur compétence à une étude concentrée au sein de la commission des finances. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de cet exercice, les nombreuses recommandations formulées et les suivis apportés en témoignent avec éloquence.

De même, la commission des finances étudie publiquement chaque année le rapport du vérificateur général. Ici aussi, la commission a déposé au cours des années de nombreuses recommandations et formulé des propositions de sujets d'étude au vérificateur.

Rapidement, voici quelques autres dossiers abordés par la commission au cours des ans :

- les éléments de péréquation dans la dotation des arrondissements (2003);
- le budget dynamique et évolutif (2004-2005);
- les politiques de gestion inscrites au budget (2004);
- la problématique de la taxation dans un contexte de fortes hausses des valeurs foncières (2005);
- le processus de préparation et d'adoption du budget dans le contexte de l'agglomération (2006);
- le programme d'accès à l'égalité en emploi (2006);

- le mode de confection des enveloppes budgétaires des arrondissements (2007);
- le plan de main-d'œuvre et le programme de gestion de la performance des cadres (2007);
- la gestion des immeubles à la Ville (2008);
- les fonds dédiés (2008);
- la tarification des services municipaux (2008);
- le climat de travail à la Ville (2008);
- l'état de la dette (2008);
- la gestion des régimes de retraite (2009);
- la gestion de la performance et le développement des compétences des cadres (2009);
- l'harmonisation des documents de présentation budgétaire (2009).

En 2010, la commission a commencé à travailler sur l'environnement des régimes de retraite et se penchera très prochainement sur la répartition de l'enveloppe de 12 M\$ destinée aux arrondissements, conformément au mandat donné par le conseil municipal. Pour réaliser ce mandat, la commission et le Service des finances feront appel à un expert externe pour aider à définir des critères équitables et objectifs de répartition.

De même, la commission se penchera plus tard cette année sur les contributions de la Ville à la Société de gestion Marie-Victorin, ici aussi en vertu d'un mandat du conseil.

La commission prévoit également traiter un dossier du capital humain, probablement la question de la Commission de la fonction publique.

À cela s'ajoute bien évidemment l'Étude publique du rapport du vérificateur général et, à l'automne, celle des prévisions budgétaires 2011.

Comment la commission détermine-t-elle les sujets qu'elle étudie? À l'instar des autres commissions, nous partons des préoccupations exprimées par les membres, des mandats donnés par le conseil et des suggestions qui nous sont faites par le Service des finances et d'autres services municipaux. Par la suite, avec l'aide de notre secrétaire-recherchiste, nous établissons un calendrier de séances qui tient compte des contraintes de tous et chacun et de l'évolution des dossiers.

Voilà donc qui situe pour l'essentiel le rôle et les responsabilités actuelles de la commission sur les finances, les services administratifs et le capital humain.

---

Ceci m'amène aux questions que vous nous avez soumises dans votre lettre d'invitation.

*1- De manière générale, quelle est votre perception par rapport aux commissions permanentes?*

Ce que je vous ai énuméré plus haut témoigne de la perception que j'ai de la commission que je préside et des commissions en général : les commissions permanentes sont essentielles à la démocratie municipale. Elles permettent aux élus de parfaire leur connaissance des dossiers et des services qui relèvent de leur compétence et donnent l'occasion aux citoyens de s'exprimer sur des enjeux qui les interpellent.

Je perçois aussi les commissions comme des lieux où les élus peuvent échanger librement entre eux au-delà des considérations partisans et dégager des consensus. Ce n'est pas toujours facile, surtout dans l'étude du budget, mais cette façon de faire doit être préservée.

*2- Comment évaluez-vous les travaux et les activités de consultation publique des commissions permanentes?*

Pour une commission dont le champ de compétences est très technique et administratif, les activités de consultation publique peuvent être quelquefois frustrantes. Nous avons maintes fois déploré dans le passé la faible participation des citoyens à nos travaux. Bien sûr, discuter de processus administratifs ou des modes de confection budgétaire n'est pas de nature à susciter la passion chez les citoyens.

Cependant, nul ne peut nier l'importance des travaux qui sont faits par notre commission, y compris les travaux récurrents comme l'étude des prévisions budgétaires et du rapport du vérificateur général. L'occasion est offerte aux citoyens de se faire entendre et certains, on souhaiterait qu'ils soient plus nombreux, en profitent.

*3- Quelles sont vos attentes par rapport aux commissions permanentes, notamment en ce qui concerne leurs rôles, leurs mandats, leurs règles de fonctionnement ainsi que par rapport à leurs sujets d'étude?*

Le rôle actuel des commissions qui consiste à faire des études et des examens publics et à faire des recommandations au conseil municipal doit être maintenu et valorisé.

Avec les années, les règles de fonctionnement ont été améliorées et sans doute que d'autres améliorations pourraient être apportées pour permettre de mieux rejoindre les citoyens.

Pour ce qui est des sujets d'étude, il va de soi que les budgets et les rapports du vérificateur doivent demeurer au cœur des préoccupations de la commission que je préside actuellement.

*4- Est-ce que des changements vous semblent nécessaires?*

Souvent, les présentations budgétaires faites à la commission par les services et organismes municipaux et les sociétés paramunicipales portent autant sur le bilan de leurs activités que sur leurs prévisions budgétaires proprement dites. Je pense qu'il faudra trouver un moyen de centrer l'étude du budget sur le budget et de trouver d'autres moments en cours d'année pour étudier les bilans des services.

De même, on pourrait étudier la possibilité de confier à la commission des finances un mandat similaire à celui de la Commission d'administration publique à l'Assemblée nationale, notamment en ce qui a trait à la vérification des comptes publics. Ceci pourrait enrichir le travail des commissaires et être profitable à l'administration de la Ville.

*5- Les commissions permanentes ont-elles un rôle à jouer dans le processus d'octroi de contrats? Si oui, quel est-il?*

L'idée d'inclure les commissions du conseil dans le processus d'octroi de contrats, idées maintes fois évoquée par le maire Tremblay, me semble tout à fait pertinente.

Les commissions, et plus particulièrement les membres de la commission des finances, devraient jouer un rôle consultatif auprès du comité exécutif et du conseil municipal en donnant un avis sur la pertinence d'octroyer ou non un contrat. Il ne s'agirait pas pour les commissions de refaire tout le processus d'appel d'offres et d'analyse des soumissions, la Ville possède un personnel d'experts en la matière. Mais les commissions pourraient s'assurer que le processus a été bien mené et faire des recommandations aux instances décisionnelles.

Compte tenu du nombre de contrats donnés annuellement, peut-être serait-il nécessaire d'établir des balises pour déterminer ce qui serait soumis aux commissions, notamment en tenant compte des montants en jeu.

*6- Que pensez-vous du nombre des commissions et de leur composition?*

En tenant compte des commissions d'agglomération, nous avons 11 commissions permanentes. Je ne peux pas parler pour les autres commissions, mais en ce qui a trait aux finances et à l'administration, les commissions municipales et d'agglomération abordent très souvent les mêmes thèmes et se

livrent aux mêmes études publiques (budget, rapport du vérificateur). Je suis bien placé pour le savoir, je siége sur les deux commissions.

Dans le but d'éviter des doublons, nous avons entrepris depuis quelques années de tenir des séances de travail et des assemblées publiques conjointes. Ceci fait en sorte qu'un même intervenant n'a pas à faire deux présentations identiques à deux commissions... et que les citoyens n'ont pas à se creuser la tête pour savoir à quelle commission ils devraient adresser leurs questions ou leurs mémoires. Car, si parfois le partage des compétences entre la Ville et l'agglomération nous cause des maux de tête, imaginez un instant ce que cela représente pour un citoyen qui n'est pas familier avec nos structures.

Est-ce qu'il est envisageable de n'avoir qu'une seule commission des finances où les représentants des villes de banlieue se joindraient quand il serait question de compétences d'agglomération? Je crois qu'il faut y réfléchir sérieusement.

Je vous remercie de votre attention.